

ASSEMBLÉE NATIONALE

27 février 2012

RENFORCEMENT DE LA PEINE D'INTERDICTION DU TERRITOIRE ET RÉPRESSION DES
DÉLINQUANTS RÉITÉRANTS - (N° 4396)

Commission	
Gouvernement	

RETIRÉ AVANT SÉANCE**AMENDEMENT**

N° 14

présenté par
M. Garraud

ARTICLE 4

À l'alinéa 2, substituer à la référence :

« 131-31 »,

la référence :

« 131-30-1 ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de coordination.